

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Description	Matériau	Réf. article
Films de scellage	PP	191010

Duni déclare que cet article répond aux exigences suivantes :

- Règlement 1935/2004/CE de l'UE (cadre européen)
- Règlement 2023/2006/CE de l'UE (BPF)
- Règlement 10/2011/CE de l'UE et ses amendements (matière plastique)

Migration globale (1)

Conformément aux règlements susmentionnés, la migration globale ne doit pas dépasser 10 mg/dm² ou 60 mg/kg.

Migration spécifique (2)

Cet article contient des monomères ou des additifs soumis à des restrictions au titre du règlement 10/2011 sur les plastiques et ses amendements. Un test de migration spécifique prouve que ceux-ci respectent les limites prévues. Pour plus d'informations concernant les monomères ou additifs, veuillez contacter Duni AB.

Domaine d'application

Sur la base des tests de migration et de la déclaration de conformité, les articles peuvent être utilisés en toute sécurité avec tous les types d'aliments. Ce film peut être utilisé dans les conditions suivantes:

- Stockage à long terme au-dessus de 6 mois à température ambiante ou inférieure
- chauffage jusqu'à:
 - 121 ° C pendant 2 heures maximum
- Four micro-onde¹

Ce film ne convient pas pour une utilisation dans un four conventionnel.

¹ Il est de la responsabilité de l'emballleur des emballages finis de s'assurer que l'emballage est sûr dans les conditions prévues (W / min) en tenant compte de toutes les informations pertinentes, par ex. la forme et la taille de l'emballage et des aliments emballés.



Conditions des tests

Les tests de migration réalisés par un institut indépendant sur le matériau de l'article ont montré que dans les conditions de tests suivants, la migration générale (voir 1.) et la migration spécifique (voir 2.) sont inférieures aux limites respectives fixées par la réglementation 10/2011.

Migration globale

Acide acétique à 3 %	2 heures à 121°C + 10 jours à 60°C
Ethanol 10%	2 heures à 121°C + 10 jours à 60°C
Huile végétale	2 heures à 121°C + 10 jours à 60°C

Migration spécifique

Acide acétique à 3 %	2 heures à 121°C + 10 jours à 60°C
Ethanol 10%	2 heures à 121°C + 10 jours à 60°C
Huile végétale	2 heures à 121°C + 10 jours à 60°C

Le rapport entre la zone de surface du contact alimentaire et le volume utilisé est de 6 dm²/kg

Les additifs suivants sont également autorisés en tant qu'additifs alimentaires par le règlement (CE) no 1333/2008 ou en tant qu'aromatizants par le règlement (CE) no 1334/2008 et, selon nos matières premières, les fournisseurs peuvent être présents dans les substances utilisées dans le film.

Substance	Numéro E / PM réf. nombre
Monolaurate de polyoxyéthylène sorbitan	E 432 / PM 79040
Dioxyde de silicone	E 551 / PM 86240
Talc	E 553b / PM 92080
Diméthylpolysiloxane	E 900 / PM 76721

Selon le document en notre possession, le taux d'amines aromatiques primaires est inférieur à 10 ppb.

Veuillez noter que Duni AB n'ajoute rien au produit.

Le présent document de conformité s'appuie sur :

- La documentation des fournisseurs
- Le test de migration globale
- La migration spécifique

Ce document a été émis par voie électronique et il est donc valable sans signature.